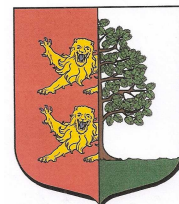


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018



**Date de convocation : 29/03/2018**  
**Date d'affichage : 29/03/2018**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 09**  
**Votants : 09**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 5 avril à 20 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.  
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,  
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – T.NEYT- C.CRETE – J.MAZUEL  
formant la totalité des membres en exercice.  
Absents : P.DERLY - V. LE GALL

Jacques MAZUEL a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 février 2018.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :**

Vu la délibération en date du 15 février 2018 approuvée par le Conseil communautaire pour la prise de compétence « promotion et prévention santé » suite au diagnostic alarmant de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu le recrutement d'un agent en charge de cette compétence prise en charge à 80 % par l'ARS et la Région ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'abstenir avec 8 voix et 1 voix POUR (M.BLOUIN) sur la modification des statuts telle que jointe en annexe.**

### **AVANCEMENT DE GRADE :**

Considérant que les conditions sont réunies pour un avancement de grade de M. Yohan CARON, le conseil municipal accepte la proposition d'avancement et décide de créer l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.**

Sous la présidence de Michel ROSSET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	194 610,98 €	
Recettes	225 086,29 €	
Excédent de clôture :		30 475,31 €
Excédent reporté 2016 :		28 000 €
<b>Excédent total :</b>		<b>58 475,31 €</b>

### Investissement

Dépenses	70 718,98 €	
Recettes	97 797,67 €	
Excédent de clôture :		27 078,69 €
Excédent 2016 :		179 431,23 €
<b>Excédent total :</b>		<b>206 509,92 €</b>

**Excédent total cumulé : 264 985,23 €**

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2017 avec 7 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.CRETE), qui demande à ce que les comptes soient communiqués en amont de la réunion du conseil.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Considérant que le compte de gestion 2017, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 dressé par M. COLLET, trésorier.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2018, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 576 164 €

- section de fonctionnement : 271 310 €
- section d'investissement : 304 854 €

**Les membres du conseil décident de ne pas augmenter les impôts locaux.**

M. le Maire rappelle les restes à réaliser sur 2018 :

- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme.
- Pose de clins à la salle des fêtes.
- Remplacement des cadrans de l'horloge de l'église.
- Travaux d'assainissement en traverse, rue Boullenger.
- Enfouissement des réseaux ruelle du Fort
- Réfection des toilettes de la Mairie pour accès PMR.

Investissements 2018 :

- Restauration des vitraux de l'église.
- Eclairage public parking salle des fêtes, chemin de derrière la chartreuse, rue du jeu de battoir et sente rue de la groute.
- Achat d'un PC portable.
- Achat bacs jardinières et table de pique-nique.
- Vidéoprotection.

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 8 229,04 €

### NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE D'AUTHEVERNES POUR LES FRAIS LIES A LA FREQUENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VESLY DES ENFANTS HABITANTS LA COMMUNE D'AUTHEVERNES :

Considérant que la commune de Vesly gère l'accueil de loisirs du mercredi et que ce dernier accueille les enfants résidants dans les communes voisines.

Considérant que la participation financière des familles sera fixée à 15 € par mercredi et par

enfant à compter de septembre 2018 ; que cette participation des familles ne permettra pas de couvrir l'intégralité des frais de fonctionnement avec un déficit prévisionnel de 10 € par enfant et par mercredi fréquenté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de participation financière de la commune d'Authavernes, au titre de la fréquentation, par les enfants résidents à Authavernes, de l'accueil de loisirs des mercredis géré par la commune de Vesly selon les modalités suivantes :

- La commune d'Authavernes participera aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs, en cas de déficit du bilan établi chaque année. La participation financière s'élèvera à 10 € par enfant et par mercredi fréquenté, à compter de la rentrée scolaire de 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Planning conseils municipaux : 7 juin, 20 septembre et 6 décembre.
- Organisation de Noël : Mme Charton est d'accord pour continuer la préparation des jouets de Noël.
- 11 Novembre : M. le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur une organisation de la cérémonie du 11 novembre pour célébrer de manière originale le centenaire de l'armistice.
- Fan zone : M. le Maire propose au conseil de diffuser les matchs de l'équipe de France lors de la coupe du monde dans la salle de la Mairie. Proposition acceptée.
- Eau : M. Le Hir informe le conseil qu'Authavernes bénéficiera de l'eau adoucie en provenance du réservoir d'Harquency.
- M Crété s'interroge sur le devenir de Mme Le Gall au sein du conseil municipal puisque celle-ci n'habite plus la commune. M. le Maire répond que c'est un droit d'être membre du conseil municipal même quand on n'habite plus la commune. M. le Maire contactera néanmoins Mme Le Gall pour connaître ses intentions.
- Compteur LINKY : Au vu des nombreuses interrogations sur ce nouveau compteur, M le Maire propose à M. Le Hir de faire une synthèse sur ce dossier.

La séance a été levée à 22h55